UJFP

NIDAL نضال

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

« VIDER LA BANDE DE GAZA » : BARBARA LEFEBVRE CONDAMNÉE PAR LA JUSTICE A UNE PEINE D'EMPRISONNEMENT

L'Union juive française pour la paix (UJFP), partie civile, avec le soutien de NIDAL, salue une décision importante.

Ce 13 novembre 2026, la 17ème chambre correctionnelle du tribunal judiciaire de Paris a condamné Barbara Lefebvre à 4 mois d'emprisonnement avec sursis après l'avoir déclarée coupable de provocation publique à la haine ou à la violence à la suite de propos tenus sur i24News France en 2025 : *« Une fois que tous les otages seront récupérés, il faut vider la bande de Gaza ».*

En plein génocide, réclamer à l'antenne la disparition de 2 millions de palestinien·nes de Gaza de leur terre (groupe protégé au sens du droit de la presse) revient à le légitimer. La parole médiatique ne saurait offrir l'impunité à de tels propos.

Cette condamnation souligne aussi la responsabilité des médias qui leur donnent une tribune.

Elle intervient après la présentation à l'ONU du rapport de Francesca Albanese, dénoncant l'assassinat des journalistes palestinien·nes et le contrôle de l'information par Israël relayée par des médias internationaux qui participent à la banalisation de la déshumanisation des Palestinien·nes. Un phénomène qu'elle qualifie de « médiacide ».

Ici, les propos condamnés ont été tenus et diffusés sur une chaîne française de télévision, par une chroniqueuse invitée régulièrement sur les grandes antennes.

L'UJFP et NIDAL demandent :

- Aux médias concernés, de tirer les conséquences de cette condamnation et cesser de servir de tribune aux appels au nettoyage ethnique ;
- A l'Arcom de se saisir systématiquement des propos de ce type tenus à l'antenne ;
- Aux rédactions françaises de lire le rapport de Francesca Albanese et d'examiner leur propre couverture de Gaza depuis octobre 2023.

L'UJFP et NIDAL remercient leurs avocat.e.s, Me Amel Delimi, Me Lyne Haigar, Me Hugo Diehl et Me Laurent Pasquet-Marinacce, ainsi que les autres parties civiles pour ce combat commun.

Contacts presse :
UJFP : contact@ujfp.org – 07 81 89 85 25
NIDAL : Me Laurent Pasquet-Marinacce 01 45 48 11 00 - Me Lyne Haigar : lh@nyl-avocat.com / 06 29 67 05 90